

NOTE D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 hab.

A partir de 2017, conformément à la loi 2015-991 du 07/08/2015 dite loi NOTRe, les communes de moins de 3 500 hab doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note doit être rendue publique et mise en ligne sur le site internet si elles en possèdent un.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2017, disponible sur le site internet de Taradeau.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2017 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;*
- De ne pas augmenter la fiscalité ;*

Ce budget intègre une diminution conséquente de la DGF 2017. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

En 2017, l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra et l'autofinancement des collectivités locales connaîtra à nouveau un repli avec notamment la poursuite de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Notre commune, comme tant d'autres, s'est imposée un pilotage rigoureux et permanent des dépenses de fonctionnement, mais aussi d'optimisation des ressources. Cette détermination a été appuyée par la mise en œuvre d'une revue des pratiques de commandes publiques (réorganisation interne des procédures ; objectifs de maîtrise des dépenses, révision des contrats, ...).

OBJECTIF DE RALENTISSEMENT DE LA DEPENSE LOCALE DE FONCTIONNEMENT

Le Gouvernement avait fixé l'objectif d'un ralentissement de la dépense locale de fonctionnement à +1,2 % pour 2016.

Concernant l'année 2017, l'Etat fixe un objectif de hausse de +1,3% pour les dépenses de fonctionnement pour le bloc communal.



Fixation d'un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) à valeur indicative

Évolution 2017/2016	Collectivités locales	Bloc communal	Départements	Régions
Dépenses totales	+ 2,0%	+ 2,1%	+ 2,2%	+ 0,8%
Dépenses de fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 1,1%
Dépenses d'investissement*	+ 3,1%	+ 4,7%	-0,5%	+ 0,2%

Source : données PLF 2017

* estimations La Banque Postale Collectivités Locales par déduction des 2 premières lignes

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES NATIONALES

LE BLOC COMMUNAL SUBIT LE CONTRECOUP DES DIFFICULTES DE L'ETAT

DES EQUILIBRES FINANCIERS TOUJOURS FRAGILES

Selon la Banque Postale, les collectivités locales verraient en 2016 leur épargne brute se replier légèrement après le répit enregistré l'an dernier (-2,6%, contre + 3,1% en 2015).

Après deux années de baisse, les dépenses d'investissement des collectivités locales pourraient repartir à la hausse (+ 1,3 %), une reprise timide qui serait essentiellement portée par le bloc communal.

Le Gouvernement a confirmé en 2015 sa volonté de faire participer les collectivités locales à la réduction des dépenses publiques par une contribution supplémentaire de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, venant s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 (6 Mrds € répartis sur 4 ans). L'ensemble de ces prélèvements représente, de façon cumulée, une ponction de 17 Mrds d'euros sur les collectivités.

Le Projet de Loi de Finances 2016 maintient le niveau de 3,67 Mrds € dont 2,07 Mrds € pour le bloc communal par prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement. Mais au cours du dernier congrès des maires, le Président de la République est revenu sur cette contrainte afin de la diminuer de moitié sur 2017.

Concernant la répartition de la baisse des dotations de 2,63 milliards d'euros de la DGF en 2017 les efforts sont répartis de la manière suivante :

- pour les communes ; (28%)
- pour les intercommunalités ; (12%)
- pour les départements ; (44%)
- pour les régions. (17%)

La réforme de la DGF inscrite à L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui en fixait les grands principes pour le bloc communal est purement et simplement supprimée.

Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une loi spécifique relative » qui sera présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) MAINTENU ET LEGEREMENT AUGMENTE

Comme l'an dernier, il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal pour un total de 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

Une première enveloppe de 600 millions d'euros constituée de :

- 150 millions d'euros au titre du pacte signé entre l'Etat et les 15 métropoles,
- de 450 millions d'euros de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes priorités de l'Etat (transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement et hébergement, numérique).

OBJECTIF DE RALENTISSEMENT DE LA DEPENSE LOCALE DE FONCTIONNEMENT

Le Gouvernement a fixé l'objectif d'un ralentissement de la **dépense locale de fonctionnement à +1,3 % pour 2017**.

La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de **0,4% en 2017** contre **1% en 2016**. Il était de 0,9% en 2015.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

LA SITUATION DES FINANCES de TARADEAU

LES PREMIERS ELEMENTS DE BILAN DE L'EXERCICE 2016

Pour la section d'**investissement**, le résultat est déficitaire (-221 K€) pour la seconde année consécutive (-96 K€ en 2016). Toutefois, ce n'est pas très important car le solde est positif globalement au regard des reports des années précédentes. Cet état de déficit se retrouvera certainement encore en 2017, sachant toutes les difficultés que nous rencontrons pour faire entrer les subventions.

Notre niveau d'investissement, financé par la dette à hauteur de 20%, porte le stock de dettes à 546 K€ au 1er janvier 2017.

Notre résultat de **fonctionnement** pour l'exercice 2016 fait ressortir un excédent de 522 K€, résultat obtenu par un léger accroissement de nos recettes (+126 K€) et sous l'action persistante de la maîtrise de nos dépenses (349 K€), d'où un niveau de Capacité d'AutoFinancement (CAF) accru par rapport à 2016 (+100 K€).

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant du BP 2016 : 1 643 366 €

2014	2015	2016	Prévision 2017
1 702 824	1 636 674	1 643 366	1 564 660
Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	
1 487 853	1 394 886	1 293 847	
Capacité d'AutoFinancement CAF			
214 971	241 788	349 519	

Depuis 2014, malgré les baisses significatives de la DGF, notre CAF a été sensiblement augmentée.

• Chapitre 011 : Charges à caractère général

Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Moyenne 2016/2014	Prévision 2017
414 784	347 965	354 159	372 303	393 700

Les charges à caractère général augmentent légèrement depuis 2015 malgré une gestion plus rigoureuse.

	2014	2015	2016	Moyenne
<i>Achats non stockés de matières et fournitures</i>	154 490,35	125 644,17	132 169,46	137 434,66
<i>Services extérieurs (prestations de service, entretiens, assurances, etc...)</i>	179 102,43	129 864,78	137 392,01	148 786,41
<i>Autres services extérieurs(honoraires, transports, frais télécom, nettoyage, etc...)</i>	70 570,82	80 472,82	71 100,57	74 048,07
<i>Taxes foncières</i>	10 621,00	11 984,00	13 497,00	12 034,00

Les services ont entamé diverses renégociations de contrats qui devraient amener quelques économies dans les années à venir, notamment sur les systèmes d'information et de communication.

Par exemple, le contrat de location des micro-ordinateurs et copieurs Rex-Rotary qui coûtait près de 32 000€/an depuis de nombreuses années, a été renégocié pour 2017. Désormais, le matériel, neuf pour les copieurs multifonctions, est maintenant propriété de la mairie.

Nous devrions ramener ces dépenses au niveau de 2015 dès l'année prochaine.

Il reste néanmoins encore beaucoup à faire sur la gestion des contrats en cours.

● Chapitre 012 : Charges de personnel

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Moyenne 2016/2014	Prévision 2017
	787 935	810 445	755 387	784 589	822 300
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	13 174,20	12 272,52	11 136,75	12 194,49	12 600
<i>Charges de personnel</i>	774 761,37	798 172,66	744 251,11	772 395,05	809 600
Poids des charges de personnel	53 %	59 %	59 %	57 %	53 %

La masse salariale devrait augmenter en 2017 par rapport à l'année 2016 : + 5 %

Cette tendance tient compte :

- de la réalisation des opérations du recensement général de la population (*recrutement des agents recenseurs*);
- du glissement vieillissement technicité ;
- des mesures annoncées pour l'année 2017 par le Ministère de la Fonction Publique en matière de revalorisation salariale des fonctionnaires;
- des recrutements de CAE aux écoles et aux services techniques ;
- de l'augmentation des diverses cotisations.

Malgré cela, le poids des charges de personnel est prévu en légère diminution pour revenir au niveau 2014.

● Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Moyenne 2016/2014	Prévision 2017
253 625,26	210 245,57	291 571,95	251 814,26	202 250

Ce poste comprend les indemnités aux élus, les subventions aux associations et toutes les autres contributions aux organismes de regroupement tels que le Symiélec, le Sidevar , l'Odél, pour ne citer que les principaux.

Les indemnités restent stables tout comme les subventions aux associations à 35 000 € pour 2017. Le budget table néanmoins sur une diminution globale de ces charges pour 2017.

● Chapitre 66 : Dépenses financières

Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Moyenne 2016/2014	Prévision 2017
29 985,04	26 183,89	25 176,82	27 115,25	33 358

Il reste en cours 4 emprunts pour un montant d'intérêts prévu en 2017 de 24 358 €. Les prévisions en hausse prennent en compte les intérêts estimés à 9 000 € pour l'emprunt de 600 000 € que nous devons faire cette année afin d'équilibrer nos investissements.

B / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Côté recettes de fonctionnement, malgré une nouvelle baisse de la DGF, nous constatons en 2016 une augmentation sensible des dotations (74).

- Sur les atténuations de charges de personnel (013), + 15,5 K€ (remboursement des emplois aidés),
- Sur les Produits et ventes divers (70) cantine, garderie, études surveillées, centre de loisirs, nous notons +17,5 K€.
- Globalement, en matière de fiscalité (73), malgré le vote en 2016 de l'augmentation des taxes foncières et d'habitations pour financer le nouvel emprunt, nous enregistrons une légère baisse (-12,2 K€) des contributions directes (TH et FB),
- Toutes dotations confondues, nous observons un ressaut de + 172,5 K€, non négligeables qui nous permettront d'abonder nos dépenses d'investissement et limiter notre emprunt futur.

Globalement, le budget primitif 2017 vous sera présenté en deçà de celui de 2016 à 1 564 600 €, anticipant cette année encore sur notre CAF et verser 100 000 € par anticipation en section d'investissement.

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2016, nous avons engagé plusieurs opérations d'investissements d'importance;

- La reconstruction du gué du Moulin pour une enveloppe de 520 000 €,
- La rénovation de la salle des fêtes par une seconde tranche de travaux de 700 000 €,
- La réfection de la Tour de guet, symbole de notre village, pour un montant de 450 000 €

En 2017, nous compléterons ce programme par une opération de travaux de voirie (130 000 €) et un engagement d'achat d'un local à vocation culturel ou commercial dans le futur bâtiment de l'Ormeau.

● Education

- ◆ Lancement des études d'aménagement du groupe scolaire avec construction d'un nouveau bureau pour le directeur (2018) et ainsi libérer l'espace occupé actuellement pour une nouvelle classe programmée à la rentrée 2018/2019. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera prochainement confiée à la SPL 83,
- ◆ Continuation d'équipement des classes, primaires et maternelles, de vidéoprojecteurs,
- ◆ Remplacement des copieurs et imprimantes,
- ◆ Remplacement du parc informatique pédagogique du groupe scolaire

● Voirie communale (ou départementale)

- ◆ Grosses réparations sur le chemin des Hauts Plainons
- ◆ Refonte du jeu de boules,
- ◆ Aménagement de la RD 73, route de Flayosc, réduction de chaussée, trottoirs et stationnement, annulé en 2016 faute de crédits,
- ◆ Ralentisseurs rue de Florièye et avenue de Vidauban,
- ◆ ...

● Accessibilité à personnes handicapées

- ◆ Travaux de mise en accessibilité des ERP selon le programme de l'Ad'AP
 - Rampe "PMR", Personnes à Mobilité Réduite, à l'école,

● Patrimoine

La commune continue d'investir sur plusieurs bâtiments:

- ◆ Rénovation de la salle des fêtes,
- ◆ Réfection de la tour de Guet,
- ◆ Réfection de la toiture de la maternelle,
- ◆ Etude pour l'agrandissement de l'école primaire et rénovation énergétique des bâtiments,
- ◆ Travaux au cimetière,

● **Equipement du service technique**

- ◆ Renouvellement d'un véhicule utilitaire,
- ◆ Remplacement de la balayeuse aspiratrice (50 000 €),
- ◆ Achat d'une débroussailleuse,

● **Urbanisme**

- ◆ Frais d'étude pour une révision du PLU

● **Foncier**

- ◆ Etudes foncières en vue du classement des chemins de Belvezet et de la Combe dans le domaine rural,
- ◆ Achat des terrains du "pateq" en vue de terminer l'aménagement de la place de la Mairie,
- ◆ Acquisition de l'ensemble des terrains de la voie de contournement de Taradeau.

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

● **Ressources internes**

La commune transfère la totalité de l'excédent 2016 de la section de fonctionnement en section d'investissement : 522 068,89 €

● **Ressources externes**

- ◆ Subventions d'équipements
La commune est en attente des subventions suivantes :
 - ETAT 315 500 €
 - Intempéries 2011 - Ch de Fréjus et Gué : 150 000 en 2017 Ope 336
 - PAPI : 22 500 Ope 331
 - SdF FSIL 2016 : (30% = 63 000) Ope 332
 - Tour de Guet Drac acompte en 2017 = 80 000,
 - REGION 96 500 €
 - Gué : 16 500
 - SdF 1ère tr en 2016 : 27 500
 - SdF 2ème tr en 2017 : 53 000 €
 - DEPARTEMENT 269 000 €
 - Trottoir poste : 36 000 €
 - SdF 1ère tr en 2016 : 93 420
 - Gué : 140 000 estimé

D'autres aides pourraient être attribuées en 2017 suivant les demandes formulées. Par exemple, il nous est annoncé 39 000 € au titre de la DETR 2017 pour la seconde ranche de la salle des fêtes.

● **Emprunt**

Pour financer tous nos investissements en 2017, il y aura un nouvel emprunt en 2017, d'un montant de 600 000 €.

Le dernier emprunt contracté date de 2013.

En investissement, le budget primitif 2017 vous sera présenté en forte augmentation par rapport à celui de 2016 (1 626 066 €) à 2 601 369,99 €. Cet état proient du fait que les opérations à fortes dépenses, Gué, SdF 2^{ème} tr et Tour de Guet, se déroulent quasiment simultanément.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE EAU

Depuis nombre d'années, le prix de l'eau n'avait pas été réévalué, ne serait-ce que de l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, notre CAF s'en trouvait fortement réduite au point qu'il nous fallait entamer nos réserves pour financer nos investissements.

En 2016, nous avons donc voté une augmentation qui n'a pris effet qu'au second semestre.

Nous notons un accroissement du montant des recettes de ventes d'eau de 10 000 € supérieur à 2015.

L'objectif de dégagement d'une CAF est atteint pour cette année 2016 avec un excédent de 101 455,54 €. Cette somme sera en majeure partie versée à la section d'investissement (100 000 €).

Concernant l'investissement, 2016 présente un déficit de - 141 112,27 €, déficit que nous avons prélevé du vote du budget à l'époque. Nous avons donc entamé les réserves que nous avons faites sur l'opération du futur bassin.

Toutefois, nos réserves d'investissement restent suffisantes (588 726 €) pour financer notre programme d'investissement 2017 et rétablir quelque peu nos réserves pour le futur bassin (à environ 50% du coût estimé de 700 K€).

Ces opérations d'investissement concernent outre les réserves pour le nouveau bassin :

- La clôture de la source de Gaypan pour 10 000 €
- Les réseaux AEP du Gué pour 75 000 €
- Les travaux divers sur les réservoirs et le réseau pour 41 954,36 €
- La nouvelle conduite de distribution sur la RD 10, route de Lorgues, pour 160 000 €
- La participation financière aux travaux du pont de la Florièye pour 50 000 €
- Le maillage du réseau chemin de Meyanne pour 20 276 €.

La question d'une réévaluation du prix de l'eau ne sera pas posée cette année. Ce ne sera qu'au budget 2018, que les réels effets de l'augmentation de 2016 seront constatés.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Depuis 2013, ce budget annexe était sous perfusion du budget principal pour la section d'exploitation.

En 2016, les prévisions budgétaires escomptaient un équilibre grâce à des recettes supplémentaires conséquentes de l'augmentation du prix de l'eau, véritable bouffée d'oxygène pour que ce budget annexe soit financièrement autonome. Nous avons donc dégagé en 2016, un excédent d'exploitation de 19 476 € que nous prévoyons de reverser à la section d'investissement.

En investissement, nous notons un léger déficit de - 1 276,70 €. Nos réserves qui s'élèvent à 152 806,48 € devraient nous permettre de financer nos modestes investissements prévus à hauteur de 177 000 € se décomposant ainsi :

- Aménagement des réseaux quartier de la Pouponne et équipement du poste de refoulement estimés à 83 000 €,
- Travaux consécutifs au Schéma Directeur de Gestion des Eaux Usées pour 80 000 €,
- Réserve, divers et imprévus 14 000 €

POUR CONCLURE

Quel horizon pour la fin de ce mandat

Pour faire face aux contraintes toujours présentes, nous devons :

- Poursuivre la rationalisation de nos interventions,
- Optimiser notre fonctionnement et l'efficacité du service rendu.

Quelle capacité financière pour notre commune ?

Après avoir agi sur la fiscalité, dans un contexte très contraint de baisse drastique et rapide des dotations de l'Etat, nous devons nous attacher à maintenir nos ratios fondamentaux pour :

- assurer la stabilité ou la faible progression du budget de fonctionnement, pour financer par l'épargne nos projets d'investissement,
- conserver une capacité d'endettement maîtrisée,
- optimiser la recherche de cofinancements.

Cela devrait nous permettre de maintenir des ratios soutenables sans toutefois oublier d'interroger l'ensemble des ressources indispensables pour la collectivité : tarification, mix des différents leviers qui devront sans aucun doute être mobilisés pour faire face aux mesures gouvernementales de diminution des transferts financiers vers les collectivités locales.